Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque http://ehdf.fr
N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804** Siret : **822 874 970 00038**

Compte-rendu du Comité Directeur - 17/09/26

Présent.e.s

- BLOT Philippe
- TAHAR–CHAOUCH Fouzia
- FLAHAUT Jean-Jacques
- MOUTON Frédéric
- GAUDFRIN Romain
- GOBEAUT Claudine
- MICHAUT Maryline
- GIRONDIN Eveline
- RENARD Stéphane
- HOMERIN Vincent

Invité.e.s présent.e.s

- LEMOINE Jean-Pierre
- QUINIOU Jean
- MIRAUT Michel

Absent.e.s excusé.e.s

- SOUBIROU Oriane donne son pouvoir à Fouzia

Absent.e.s non excusé.e.s

- SEYNAEVE Nicolas
- HENNO Christophe
- BRACQ Christian

Ordre du jour

Prochaine date proposée pour tenir les horaires 19h45 - 21h45 et poursuivre l'odj **le jeudi 08 octobre à 19h45**

validée par la majorité

Interclubs :

Point sur les inscriptions

Constitution et appariements des groupes N4 - Pré-Nat ; Rég ; IDP

Les inscriptions des équipes en interclubs quasi à jour et presque toutes confirmées

Les responsables de groupe sont en train de finaliser, il y a eu 2 désistements et donc 2 repêchages à faire s'entraider pour finaliser puis publier les appariements des groupes régionaux Nord-Pas-de-Calais d'ici les 26 septembre.

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque http://ehdf.fr
N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804** Siret : **822 874 970 00038**

Discussion d'éventuels repêchages, notamment pour les Régionales Nord-Pas-de-Calais, qui dépendent des classements de la saison dernière et des confirmations de participation des clubs.

la date limite était le 15 septembre

Pour le 26 septembre, les appariements de chaque groupe seront tous publiés.

Mise à jour du règlement des interclubs

modifications :

Le nombre de joueurs mutés par équipe : les nouvelles règles limitent les mutés à trois par équipe en Nationale IV ; deux en Pré-Nationale et un seul en Régionale et IDP.

Pénalité d'absence d'arbitre (le coût doit être supérieur à un tarif d'inscription à un stage d'arbitre pour être dissuasif) : pour suivre la demande de la CTF, augmentation des pénalités financières en cas d'absence d'arbitre (100€ en National IV et 80€ en divisions inférieures). Une tolérance absolue s'applique en IDP, une très grande tolérance s'applique en Régionale (inviter les clubs à inscrire des personnes à un stage d'arbitre plutôt que d'infliger une amende, une souplesse également peut s'appliquer en Pré-Nat (au moins jusqu'à la mi-saison) et évidemment plus de rigueur en N4 mais avec tout autant de pédagogie. C'est-à-dire questionner les clubs sur une explication de non indication de l'arbitre sur le PV du match et comprendre avant de pénaliser. Il faut aussi évidemment que les clubs jouent le jeu et fassent des efforts pour inscrire des joueurs et joueuses titulaires d'une licence A à l'un des nombreux stages de formation d'arbitres organisés dans la Ligue HDF.

Clarification des procédures d'appel vers la Commission d'Appel Sportive fédérale : l'article 19 pour le traitement des litiges, commission d'appel de la ligue qui n'a pas lieu d'être, vu qu'il existe la Commission d'Appel Sportif Fédérale.

Le nom des titres des arbitres

Le règlement intérieur des interclubs sera finalisé et publié en ligne dès sa mise à jour ; il sera également envoyé par mail à tous les clubs avant la fin septembre.

Mise à jour du Règlement Intérieur sera fait à la prochaine AG

Mise à jour du Règlement tarifaire

Suite à la réforme de la formation des arbitres de la DNA, ce chapitre de notre règlement tarifaire doit être actualisé. Le règlement tarifaire doit être mis à jour pour intégrer les nouvelles amendes pour défaut d'arbitre et il sera envoyé aux clubs avec le règlement intérieur.

Demande d'aide exceptionnelle de Boulogne-sur-Mer pour le déplacement à Poitiers.

Le club de Lille Lucedn y a également participé. De ce fait, pour le soutien au développement de la pratique féminine, une aide sera attribuée de 50 euros par joueuse aux clubs de Boulogne-sur-Mer et Lille Lucedn où des joueuses ont participé à la finale de la coupe de la parité à Poitiers pour la saison 2025-2026

Soit 50€ pour Boulogne-sur-Mer (1 joueuse) et 100€ pour Lille Lucedn (2 joueuses)

Oui à l'unanimité

Mixité : continue-t-on à prendre en charge les stages arbitre pour les joueuses ?

Maintien de l'aide financière complète pour les inscriptions aux formations d'arbitre pour les femmes jusqu'à la fin de l'année civile 2026, avec une réduction potentielle à 50% pour la saison 2027. Ce sujet sera rediscuté ultérieurement.

10 arbitres féminines sur 147, c'est trop peu !

Etat du budget au 05 septembre 2026

Projection sur les dépenses à venir (achats trophées, coupes et médailles pour l'ensemble de la saison et Roll-up)

Achat de trophées, coupes, médailles, validé chez GB Création

Achat de roll up mis en attente pour la prochaine saison (devis à 320 euros pour 4 roll-up)

Projets à mettre en œuvre sur le dossier ANS "Détection - accession territoriale haut niveau" 4000 € accordés

Visio du 24 par la FFE

Commission jeune avec chaque responsable jeunes de chaque CDJE, les membres du CoDir de la Ligue, en Visio le 28 septembre pour travailler sur la mise en œuvre de la Structure d'Accession Territoriale au sein de la Ligue.

Projets à mettre en œuvre sur le dossier FDVA "Échecs et citoyenneté - Engagement associatif et valeurs du sport" 2500 € accordés

A revoir lors du prochain CoDir du 08/10

Championnat de France Jeunes, phase départementale et phase Ligue : règlement, lieux, arbitrage

Phase Ligue

ZID PIC : Pont Saint de Maxence ; Voir avec Pascal Bernard la possibilité d'hébergement pour les Championnats de Ligue Jeunes à Pont-Sainte-Maxence.

ZID NPC CANM Hazebrouck

Questions-remarques diverses :

Prévoir et organiser les stages de formation d'arbitre pour la saison (Cappelle-la-Grande, Béthune, Maignelay-Montigny, Hornaing, etc.).
Organiser un stage de formation d'arbitre dans l'Aisne.

Fin de la Visio : 22h03 suite le **jeudi 8 octobre 19h45**